

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 23.06.05

Date de convocation : 29 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 5 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

ECLAIRAGE PUBLIC
Candidature au programme Lum'ACTE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis plus de 10 ans, le SDEE s'est fortement mobilisé aux côtés de ses communes adhérentes pour permettre la modernisation de leur parc éclairage public. Plusieurs programmes ont ainsi été conduits à l'initiative du Syndicat, avec le soutien de l'ADEME, de la Région Occitanie, du FEDER et de l'Etat, qui ont permis de rénover plus de 6 000 points lumineux, soit environ 30% du parc éclairage public lozérien.

Monsieur le Président précise ensuite que la FNCCR, à travers le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), a lancé un appel à projets dénommé "Lum'ACTE", afin de répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités.

Le sous-programme "Lum'ACTE" doit ainsi permettre aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et favoriser le passage à l'acte.

Afin de poursuivre son action en faveur de la modernisation du parc éclairage public lozérien et d'accompagner ses collectivités adhérentes, il est proposé que le SDEE soumissionne à cet appel à projet.

Dans le cadre de ce programme, le SDEE envisage la réalisation d'un diagnostic du parc éclairage public de 32 communes, pour un peu plus de 10 000 points lumineux. Les études seront réalisées en interne par les équipes du Syndicat, pour un temps dédié évalué à 1 ETP sur 18 mois. L'aide sollicitée dans le cadre de cet appel à projets s'élève pour sa part à 42 320 €.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la candidature du SDEE à l'appel à projets "Lum'ACTE" ;

AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Recoulin".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230905-20230605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

